

CONDITIONS GENERALES DU CAMPING

RESERVATIONS :

- Les réservations s'effectuent uniquement avec le formulaire de réservation, après accord du camping et selon les disponibilités.
- A réception de votre réservation et de votre acompte, nous vous adresserons une confirmation de réservation.
- Les locations sont nominatives et ne peuvent en aucun cas être cédée à un tiers. Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés de leurs parents ou de personnes majeures.
- Le nombre de personnes occupant un locatif ne peut excéder la capacité maximum autorisée, les bébés comptant comme une personne à part entière.
- Les arrivées s'effectuent :
 - du samedi d'arrivée 15H au samedi de départ 10H pour les locations
 - du jour d'arrivée 14H au jour de départ avant 12H.

Toute arrivée avant la date et l'heure expose le vacancier à ne pouvoir occuper l'installation retenue, sauf accord préalable avec la direction du camping.

- Le camping se réserve le droit de refuser une réservation sans en avoir à justifier le motif.
- lors de la conclusion du contrat, et suite à la récolte de vos coordonnées, vous avez le droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique selon l'article L 223-2 du code de la consommation.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

- Pour un **emplacement camping**, acompte de 25% du montant du séjour à verser au moment de la réservation. La totalité du solde sera réglée la veille du départ.
- Pour un **hébergement locatif**, acompte de 25% du montant du séjour, à verser au moment de la réservation, au moins 30 jours avant la date de votre arrivée. La totalité du solde sera réglée la veille du départ.
- le camping accepte les moyens de paiement suivant : CARTE BANCAIRES;CHEQUES; ESPECES; VIREMENT BANCAIRE ET CHEQUES VACANCES

MODIFICATIONS ET ANNULATIONS :

Réservations : elles ne peuvent être modifiées qu'au plus tard 4 semaines avant la date du début du séjour et dans la limite des disponibilités.

Arrivée retardée et départ anticipé : En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates de réservations, aucun remboursement ne sera effectué. Si l'emplacement n'est pas occupée le jour prévu de l'arrivée et que le camping n'as pas été prévenu, l'emplacement sera alors attribué à un autre client dès le lendemain à 14H.

Annulations :

- En cas **d'annulation d'un séjour par le camping**, pour des raisons de sécurité, à l'exception des cas de force majeurs, le client obtiendra le remboursement intégral des sommes versées.
- En cas **d'annulation d'un séjour par le campeur**, en location ou en emplacement, le client ne dispose pas de droit de rétractation en vertu de l'article L.221-28 du code de la consommation.

Médiations des litiges de la consommation

Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant "le processus de médiation des litiges de la consommation", le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par SARL Camping de Chasselouve. Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est MEDICYS.

Ce dispositif peut être joint par courrier électronique (www.medicys.fr) ou par voie postale (MEDICYS -centre de médiation- 73 boulevard de Clichy- 75009 PARIS)

DOMMAGE :

Toutes dégradations des locaux, perte ou destruction des mobiliers garnissant les hébergements ou les bâtiments communs, engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le client en titre est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradation, apportés tant à l'hébergement qu'aux installations du camping, commis par les personnes qui séjournent avec lui ou qui lui rendent visite. **Il doit être assuré en responsabilité civil.**

Une caution de 250€ (à remettre le jour d'arrivée) pour une location sera demandée.

Cette caution sera restituée le jour du départ après inventaire. En cas de vol casse ou perte, le prix des dégâts sera facturé suivant nos tarifs. La location devra être nettoyée par vos soins. En cas d'habita mal propre une somme forfaitaire de 50€ sera retenu sur la caution pour les frais de ménage.

Animal domestique :

Votre animal est admis sur le terrain (sauf chien de première catégorie), à conditions d'avoir été déclaré lors de la réservation, de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des autres campeurs et de respecter les règles élémentaire d'hygiène (ramassage des déjections, etc....).Il doit être tenu en laisse, tatoué ou pucé, et son carnet de vaccination devra être à jour et présenté à l'accueil lors l'arrivée.

Règlement intérieur, troubles et nuisances :

Le paiement du droit de visite à régler à l'arrivée du visiteur n'ouvre pas droit à l'accès à la piscine qui est strictement réservée aux résidents.

Calme nocturne : les résidents sont tenus de se conformer au règlement intérieur disponible auprès de la réception, notamment en ce qui concerne le calme nocturne.

Troubles et nuisances : chaque locataire en titre est responsable des troubles et nuisances causés par les personnes qui séjournent avec lui. Lorsqu'un résident cause des nuisances ou dégrade des

installations, il peut être mis un terme immédiat et sans indemnité à son séjour, sans préjudice des demandes en réparations que le camping et les tiers pourraient faire valoir à son encontre.

Responsabilité :

La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale, ne saurait être engagée. La caution ne constitue pas une limite de responsabilité, le locataire doit être assuré en responsabilité civile.

PISCINE :

La piscine est avant tout un espace de calme, de détente et de relaxation. Pour le bien être de tous, il est donc demandé à notre aimable clientèle de respecter les règles qui suivent:

Accès : L'accès à la piscine est gratuite et est strictement réservé aux clients du camping qui devront se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité en vigueur. Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents qui en assument la surveillance exclusive. Les animaux sont strictement interdits dans l'enceinte de la piscine. La direction et ses préposés déclinent toute responsabilité en cas d'accident dans l'enceinte de la piscine.

Hygiène : Les shorts sont strictement interdits (excepté les boxers). Le passage au pédiluve et à la douche est obligatoire pour chaque client pénétrant dans l'enceinte de la piscine et avant chaque baignade. Il est formellement interdit de pénétrer avec des chaussures aux pieds. Il est formellement interdit de manger, de boire, fumer sur les plages. L'accès aux zones réservées aux baigneurs est interdit aux porteurs de lésions cutanées suspectes (plâtre, panaris, pansements...), non munis d'un certificat de non contagion. Seuls les enfants propres sont autorisés à se baigner ; les autres doivent porter une couche spéciale piscine. Il est interdit de pénétrer dans l'enceinte de la piscine avec une poussette.

Sécurité : il est interdit de courir, de plonger, sauter et de jouer bruyamment sur les plages, les jouets de plages et matelas sont interdits.

Responsabilité : le respect du règlement intérieur de la piscine est obligatoire et s'impose à tous les clients du camp dès leur admission. La piscine n'est pas surveillée et son utilisation se fait aux risques et périls des baigneurs. A certaines périodes, un préposé de la direction pourra être chargé de veiller à l'application du règlement intérieur de la piscine. En cas de non respect de celui-ci et suivant la gravité du trouble, la direction pourra décider l'exclusion temporaire ou définitive du contrevenant.

En cas de différent sur l'interprétation ou l'exécution de ce contrat ainsi que toute survenance d'un fait dommageable ou de ses suites, le consommateur, peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurait au moment de la conclusion du contrat.